



AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES N° 01/ODCO/2025 VENTE DU MATÉRIEL ET MOBILIER RÉFORMÉS DE L'OFFICE DU DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION

Il est porté à la connaissance des enchérisseurs l'Office du Développement de la Coopération sis au 13 Rue Dayet Aoua, Agdal -Rabat, procédera le 26 mai 2025 à 10h30 à la vente aux enchères publiques du matériel et mobilier réformés répartis en deux lots.

Cautionnement provisoire :

- Lot n° 01 : Matériel et mobilier de bureau : 5 000,00 DH
- Lot n° 02 : Matériel informatique : 10 000,00 DH

Le dossier afférent à la vente peut être retiré à la Division Administrative et Financière (Service Budget et Comptabilité) de l'Office du Développement de la Coopération, ou téléchargé à partir du site web de l'Office www.odco.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 04 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- Envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse Suivante : 13 Rue Dayet Aoua, Agdal -Rabat ;
- Ou les déposer contre récépissé à la Division Administrative et Financière (Service Budget et Comptabilité) de l'Office du Développement de la Coopération sis à l'adresse précitée ;
- Ou les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Visite des lieux :

Les enchérisseurs peuvent visiter les lots à céder du 12 au 23 mai 2025 (de 11h00 à 12h30) au siège de l'Office du Développement de la Coopération.





Vente aux enchères n°01/ODCO/2025

**Objet : Vente aux enchères du matériel et mobilier réformés de l'Office
du Développement de la Coopération - En deux Lots -**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Exercice 2025



**Conformément aux dispositions du Dahir du 25 Rajab 1337 (26 avril 1919) sur les
ventes publiques de meubles et du décret Royal N° 330-66 du 10 Moharrem 1387
(20 Avril 1967) portant règlement général de la comptabilité publique,**

Table des matières

ARTICLE 01 : OBJET DE LA VENTE.....	3
ARTICLE 02 : REPARTITION EN LOT	3
ARTICLE 03 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 04 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES ENCHERISSEURS	3
ARTICLE 05 : DELAI DE RECEPTION DES OFFRES	4
ARTICLE 06 : ETAT DU MATERIEL ET MOBILIER	4
ARTICLE 07 : RESULTAT DE LA VENTE	4
ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE	5
ARTICLE 09 : RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR.....	5
ARTICLE 10 : RESILIATION.....	5
ARTICLE 11 : CONTESTATION.....	5
ANNEXE 1 : DECLARATION SUR L'HONNEUR	
ANNEXE 2 : ACTE D'ENGAGEMENT	



ARTICLE 01 : OBJET DE LA VENTE

L'Office du Développement de la Coopération « ODCO » sis à n°13 Rue, Dayet Aoua, Agdal - Rabat, met en vente aux plus offrants deux lots du matériel et mobilier réformés de l'ODCo cités dans le tableau ci-dessous (Cf. art. 2).

ARTICLE 02 : REPARTITION EN LOT

Le présent appel d'offres est composé de deux lots :

- Lot n° 1 Matériel et Mobilier de bureau
- Lot n° 2 Matériel Informatique

ARTICLE 03 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- Copie de l'avis de l'appel d'offres ;
- Un exemplaire du CPS ;
- Déclaration sur l'honneur ;
- L'acte d'engagement (modèle ci-joint) ;
- Le bordereau des prix annexé au CPS ;
- Le présent règlement de consultation.

ARTICLE 04 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES ENCHERISSEURS

Chaque dossier présenté est mis dans un pli fermé cacheté portant :

1. Le nom, prénom (ou raison sociale) et l'adresse de l'enchérisseur ;
2. L'objet de la vente ;
3. La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
4. Le numéro du lot concerné par l'offre.

Ce pli contiendra obligatoirement deux (02) enveloppes distinctes pour chaque lot :

A- La 1ere enveloppe comprend :

1. La caution provisoire de chaque lot doit être présenté sous forme de chèque certifié
2. Le Cahier de prescriptions spéciales signé et cacheté à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention lu et accepté écrite à la main ; le dossier de l'appel d'offres peut être retiré à partir du site web de l'ODCo (www.odco.gov.ma) ou retiré auprès du service du Budget et Comptabilité de l'ODCo.
3. Les éléments d'identification du candidat :
 - S'il s'agit d'une personne morale : les statuts, le nom et prénom du représentant légal et son capital social ;
 - S'il s'agit d'une personne physique : Une Photocopie certifiée récente conforme à l'originale de la carte d'identité nationale (CIN) ;



Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Caution provisoire - CIN - Cahier prescriptions spéciales ».

B- La 2ème enveloppe : l'offre financière qui doit comprendre :

1. La déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée par l'enchérisseur ou son représentant habilité (Annexe 1).
2. L'acte d'engagement, dûment rempli et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même lot de cet appel d'offres (Annexe 2) ;
3. Le bordereau du prix;

Les offres doivent être établies sans contenir ni restrictions ni réserves. L'ODCo se réserve le droit d'écarter toute offre qui contient ou contiendrait des réserves ou serait assortie de conditions.

N.B: Le montant de l'acte d'engagement ainsi que le montant du bordereau des prix devront être écrits en chiffres et en toutes lettres.

ARTICLE 05 : DELAI DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée pour le 26 mai à 10h30 Heures. Toutes les offres doivent être déposées au bureau du service Budget et Comptabilité contre signature au registre des dépôts des offres des concurrents.

Toutefois, les enchérisseurs peuvent remettre leurs offres au président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis. Les offres qui parviennent au bureau du service concerné, postérieurement à la date et à l'heure d'ouverture des plis, ne seront pas admises.

ARTICLE 06 : ETAT DU MATERIEL ET MOBILIER

Le mobilier et matériel réformés dont il s'agit est mis en vente sans aucune garantie. L'adjudicataire qui déclare bien le connaître, l'accepte dans l'état où il se trouve et ne pourra en aucun moment, sous aucun prétexte et pour quelle cause que ce soit prétendre à une indemnité ni renoncer à l'adjudication sous peine de perte de son cautionnement provisoire.

ARTICLE 07 : RESULTAT DE LA VENTE

L'ODCO n'est pas tenue de donner suite à la présente mise en concurrence. Aucun enchérisseur ne peut prétendre à indemnité dans le cas où ses propositions ne sont pas acceptées.

Le matériel et mobilier réformés objet de cette vente sera attribué **au plus offrant**.

Dans le cas d'offres égales, le lot sera attribué par tirage au sort.



ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le domicile de l'acquéreur de la vente qui découlera de cette vente aux enchères est celui précisé dans son acte d'engagement. En cas de changement de son domicile au cours de la période d'exécution de ses obligations, il doit en aviser immédiatement l'ODCo par fax et en faire confirmation par lettre recommandée.

ARTICLE 09 : RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR

Tous les enchérisseurs doivent se conformer aux lois en vigueur au Maroc, notamment la législation du travail.

ARTICLE 10 : RESILIATION

Si après la date limite d'enlèvement prévue, le matériel n'a pas été enlevé, la cession sera résiliée d'office, le cautionnement ainsi que le matériel non enlevé resteront acquis à l'Office du Développement de la Coopération. Cette mesure sera appliquée sans avis préalable.

ARTICLE 11 : CONTESTATION

En aucun cas l'ODCo ne sera tenue pour responsable des accidents survenus, pour quelques causes que ce soit au personnel de l'attributaire et au matériel à l'occasion des manipulations du matériel vendu lors de son enlèvement.

Les litiges qui pourraient surgir à l'occasion de l'exécution de la présente vente aux enchères relèveront de la compétence exclusive des tribunaux de la ville de Rabat.

**La Directrice de l'Office
du Développement de la Coopération**

Enchérisseur

La Directrice de l'Office
Développement de la Coopération

Signé : Aicha ERRIFAAI

ANNEXE 1 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

- **Objet de vente** : Vente aux enchères publiques N°01/ODCO/2025 relative à la vente du matériel et mobilier réformés de l'Office du Développement de la Coopération.

Lot :

Passé du Dahir du 25 Rajab 1337 (26 avril 1919) sur les ventes publiques de meubles.

Je, soussigné :

Monsieur ou Société :

Résidant ou faisant élection de domicile à :

.....

CIN ou n° du registre de commerce :

DECLARE SUR L'HONNEUR

1. Que je remplis les conditions prévues au cahier prescriptions spéciales de la vente aux enchères n°01/ODCO/2025 ;

2. M'engager à couvrir, dans les conditions fixées dans le cahier des prescriptions spéciales, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

3. Atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou redressement judiciaire ;

4. Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à participer aux appels d'offres ;(1)

5. Je m'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les procédures de vente ;

6. Je m'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents, en vue d'influer sur la procédure de vente ;

7. J'atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêts ;

8. J'atteste que je n'ai pas participé à la préparation du dossier de vente considéré ;

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature, sous peine de l'application des mesures coercitives prévues à l'article 152 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023.

Fait à le

(Signature et cachet du concurrent)

(1) A supprimer, ce paragraphe dans le cas où le concurrent n'est pas en situation de redressement judiciaire.

ANNEXE 2 : ACTE D'ENGAGEMENT

- **Mode de passation** : Vente aux enchères publiques N°01/ODCO/2025.

- **Objet du Vente** : Vente aux enchères publiques de matériel et mobilier réformés de L'Office du Développement de la Coopération, passé conformément au Dahir du 25 Rajab 1337 (26 avril 1919) sur les ventes publiques de meubles.

Lot n°... :

Je, soussigné :

Monsieur ou Société :

Résidant ou faisant élection de domicile à :

.....

CIN ou n° du registre de commerce :

.....

Déclare

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

- Après avoir pris connaissance du Dahir du 25 rejab 1337 (26 avril 1919) sur les ventes publiques et du cahier des prescriptions spéciales ;

- Après avoir pris connaissance du dossier relatif à la vente cité ci-dessus.

- Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la qualité et l'état du matériel et mobilier réformés objet de la présente vente

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix établi (s) conformément aux modèles figurant au cahier des prescriptions spéciales objet de la présente vente ;

2) m'engage à acquérir le matériel et mobilier réformés objet de la vente conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant le prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant Total du lot n°... TTC :.....(En lettres et en chiffres)

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent acte d'engagement.

Fait à le

(Signature et cachet du concurrent)



Vente aux enchères n°01/ODCO/2025

**Objet : Vente aux enchères du matériel et mobilier réformés de l'Office
du Développement de la Coopération - En deux Lots -**

CAHIER DE PRESCRIPTIONS SPECIALES

Exercice 2025

**Conformément aux dispositions du Dahir du 25 Rajab 1337 (26 avril 1919) sur les
ventes publiques de meubles et du décret Royal N° 330-66 du 10 Moharrem 1387
(20 Avril 1967) portant règlement général de la comptabilité publique,**



Table des matières

ARTICLE 01 : OBJET DE LA VENTE.....	3
ARTICLE 02 : CONSISTANCE DES LOTS.....	4
ARTICLE 03 : QUANTITES	4
ARTICLE 04 : VISITE DES LIEUX.....	4
ARTICLE 05 : DELAIS D'EXECUTION.....	4
ARTICLE 06 : CAUTIONNEMENT.....	4
ARTICLE 10 : MODALITE DE PAIEMENT	5
ARTICLE 11 : BORDEREAU DES PRIX.....	5
ANNEXE 1 : LOT 1 MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	
ANNEXE 2 : LOT 2 MATERIEL INFORMATIQUE	
ANNEXE 3 : BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF	



Vente aux enchères n°01/ODCO/2025

Objet : Vente aux enchères du matériel et mobilier réformés de l'Office du Développement de la Coopération - En deux Lots -

La présente vente aux enchères est passée conformément aux dispositions du Dahir du 25 Rajab 1337 (26 avril 1919) sur les ventes publiques de meubles et du décret Royal N°330-66 du 10 Moharrem 1387 (20 Avril 1967) portant règlement général de la comptabilité publique.

Entre les Soussignés :

L'Office du Développement de la Coopération, représenté par **sa Directrice**, en sa qualité d'ordonnateur et d'autorité compétente, faisant élection de domicile à 13 Rue, Dayet Aoua, Agdal – Rabat désigné ci-après par le terme « **ODCo** »

D'UNE PART

Monsieur ou Société :

Résidant ou faisant élection de domicile à :

.....

CIN ou N° du registre de commerce :

Désigné ci-après par le terme « **ENCHERISSEUR** »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT



ARTICLE 01 : OBJET DE LA VENTE

Il sera procédé, en séance publique, le 26 mai 2025 à 10h30 au siège de l'Office du Développement de la Coopération « ODCO » sis à n°13 Rue, Dayet Aoua, Agdal - Rabat, à la vente aux enchères publiques, par soumission sous pli fermé et cacheté, aux plus offrants deux lots du matériel et mobilier réformés de l'ODCo cités dans le tableau ci-dessous (Cf. art. 2).

ARTICLE 02 : CONSISTANCE DES LOTS

Le présent appel d'offres est composé de deux lots :

- Lot n°1 est composé de matériel et mobilier de bureau (Annexe 1) ;
- Lot n°2 est composé de matériel informatique (Annexe 2).

Les quantités sont fixées dans les annexes du présent CPS.

Le jugement sera effectué par lot. Les enchérisseurs peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Toute soumission pour fraction de lot ne sera pas prise en considération.

Les deux lots sont distincts.

ARTICLE 03 : QUANTITES

Les articles objet de la présente vente seront attribués en lots séparés (lot par lot).

ARTICLE 04 : VISITE DES LIEUX

Les visites des lieux sont programmés durant les jours ouvrables du 12 au 23 mai 2025 de 11h à 12h30 au siège de l'ODCO sis à n°13 Rue, Dayet Aoua, Agdal - Rabat.

Ces visites seront inscrites sur un registre dédié et feront l'objet d'un procès-verbal.

ARTICLE 05 : DELAIS D'EXECUTION

L'enchérisseur prendra les dispositions nécessaires pour récupérer l'ensemble des ventes correspondantes au lot qui en sera titulaire dans un délai maximum de 7 (sept) jours, après la notification de la cession du matériel ou mobilier réformés.

L'enlèvement et le transport, de la totalité du matériel mis en vente, sont à la charge de l'enchérisseur.

ARTICLE 06 : CAUTIONNEMENT

Pour participer à cet appel d'offres, les enchérisseurs doivent constituer un cautionnement bancaire provisoire au profit de l'Office du développement de la Coopération, le montant de ce cautionnement sous forme de chèque certifié pour les deux lots est de l'ordre de :

- Lot n°1: 5.000 DH (Cinq Mille dirhams);
- Lot n°2: 10.000 DH (Dix Mille dirhams);



Le cautionnement peut être saisi par l'ODCo :

- Si l'enchérisseur retire son offre pendant le délai de validité ;
- Si l'enchérisseur retenu manque à son obligation de donner suite à la présente vente ;
- Si l'enchérisseur retenu désiste d'effectuer le paiement ou n'a pas effectué le paiement avant la date fixé ;
- Si l'enchérisseur manque à l'obligation de retrait de tous les articles du lot dont il est adjudicataire.

ARTICLE 10 : MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement du montant total de l'acte d'engagement se fera par l'acquéreur au plus tard deux (02) jours après la notification de la cession du matériel et mobilier réformés. L'acquéreur ne peut récupérer les mobiliers et matériels objets de la vente qu'après le versement de la somme totale de l'acte d'engagement au compte de l'ODCO N° **310 810 100 012 400 040 070 121** ouvert à l'Agence Bancaire Centrale de la Trésorerie Générale du Royaume à Rabat.

ARTICLE 11 : Bordereau des prix

Vente aux enchères publiques N°01/ODCO/2025 relative à la vente du matériel et mobilier réformés de l'Office du Développement de la Coopération.

Lots	Désignation du Lot	Montant en lettres TTC
Lot n°1	matériel et mobilier de bureau	
Lot n°2	matériel informatique	

<p>La Directrice de l'Office du Développement de la Coopération</p> <p> Signé : Aicha ERRIFAAI</p> <p>Fait à Rabat le :</p>	<p>L'Enchérisseur Lu et accepté par l'enchérisseur (Mention manuscrite)</p> <p>Fait à le :</p>
---	--



Annexe 1 :

Lot 1 : Matériel et Mobilier de bureau

1- Matériel de bureau

N°	DESIGNATION	Quantité
1	CHAUFFAGE A BAIN D'HUILE	17
2	FAX DIVERSES MARQUES	21
3	PHOTOCOPIEUR DIVERS MARQUES	25
4	RETRO PROJECTEUR	3
5	MACHINE D'AFFRANCHISSEMENT	1
6	TV LG 29	1
7	TABLE TV	1
8	Receptur Satelite Gold Vision	1
9	Moteur de Parabole	1
10	TV SHARP	1
11	TABLEAU DE PROJECTEUR	1
12	TABLEAU MAGNETIQUE A CHEVALET	1
13	VENTILATEUR	3
14	REFRIGIRATEUR	2
15	EXTINCTEUR	8
16	CLIMATISEUR UNION 9000 BTU	1
17	RADIO CASSETTE	1
18	MACHINE A CALCULER ELECTRIQUE	1
TOTAL		90





2- Mobilier de bureau

N°	DESIGNATION	QUANTITE
1	ARMOIRE METALIQUE PORTES COULISSANTES	26
2	ARMOIRE METALIQUE PORTES BATTANTES	43
3	ARMOIRE à VITRINE EN BOIS	1
4	CALLSEUR METALIQUE	22
5	RAYAUNNAGE METALIQUE	24
6	BUREAU	20
7	RETOUR BUREAU MARON	5
8	CAISSON EN BOIS	2
9	GRANDE TABLE DE LA SALLE DE REUNION	1
10	TABLE MOYENNE DE REUNION EN BOIS	1
11	TABLE DE REUNION	1
12	TABLE DE DECHARGE LAMIFIES	1
13	TABLE REUNION RECTANGULAIRE	4
14	TABLE DE TRAVAIL	1
15	TABLE REUNION RONDE	1
16	TABLE BASSE	2
17	TABLE INFORMATIQUE	14
18	COFFRE FORT A.C 55KG	1
19	BANQUETTE	17
20	FAUTEUIL ROULANT	71
21	CHAISEVISITEUR	237
22	SALON EN SEMILI CUIR MARON	1
23	SALON EN TISSIU	1
Total		497

Autres matériel et Outiages

1	CHEVALET EN FER POUR TABLEAU D'AFFICHAGE	Ens
2	CHEVALET EN FER POUR TABLEAU D'AFFICHAGE	Ens
3	APPARIEL TELEPHNIQUE	Ens
4	CABLES ELCTRIQUES POUR MATEREIL INFORMATIQUE	Ens
5	TONNER DECHARGES	Ens
6	PORTES GARAGE EN FER A DEUX BATTANTS	Ens
7	PORTES GARAGE EN FER A DEUX BATTANTS	Ens
8	CONDUITES EAU EN ACIER	Ens
9	SANITAIRES	Ens
10	PNEUX	Ens
11	PLAQUE D'IDENTIFICATION DE L'OFFICE - SIEGE	Ens
12	TOTEM SIGNALITIQUE DE L'OFFICE - SIEGE	Ens
13	PLAQUE D'IDENTIFICATION DELEGATION BENI MELLAL	Ens
14	PLAQUE D'IDENTIFICATION DELEGATION GUELMIM	Ens
15	FERAILLE EN VRAC (RIDEAUS OCCULTANST AVEC MECANISME, SANITAIRES, PLANCHES DE BOIS ISSUES DES MOBILIES DEMONTES ...)	Ens



Annexe 2 :

Lot 2 : Matériel Informatique

N°	DESIGNATION	QUANTITE
1	IMPRIMANTE HP P2035	14
2	IMPRIMANTE HP LaserJet 1010	13
3	IMPRIMANTE HP 1005	3
4	IMPRIMANTE DIVERSES MARQUES	3
5	IMPRIMANTE HP COULEUR P2025	2
6	IMPRIMANTE HP COULEUR 2600N	1
7	IMPRIMANTE HP COULEUR	1
8	IMPRIMANTE HP DESKJET 920C	1
9	IMPRIMANTE HP LaserJet 1018	2
10	IMPRIMANTE HP L1020	2
11	IMPRIMANTE HP 1025	1
12	SCANNER PRO HP G4010	1
13	SCANNER PRO HP G4050	1
14	SCANNER HP	1
15	SCANNER LEXMARK	1
16	PC/ORDINA. DIVERS MARQUES	33
17	PC DELL OPTIPLEX 760	21
18	PC HP 6000 PRO	15
19	PC DELL VOSTRO 200	5
20	PC HP COMPAQ	17
21	PC/ORDINA. DELL OPTIPLEX 390	3
22	PC HP PAVILION	3
23	PC/PORTABLE HP550	8
24	PC/PORTABLE DELL VOSTRO	1
25	PC/PORTABLE PAVILION	2
26	ECRANS DIVERS MARQUES	75
27	DVR	1
28	ONDULEUR DIVERS MARQUES	44
TOTAL		275



Annexe 3 : Bordereau de prix-détail estimatif

Vente aux enchères publiques N°01/ODCO/2025 relative à la vente du matériel et mobilier réformés de l'Office du Développement de la Coopération.

Lots	Désignation du Lot	Montant en lettres TTC
Lot n°1	matériel et mobilier de bureau	
Lot n°2	matériel informatique	

- Arrêté le bordereau des prix du lot n°....à la somme de :.....

Fait à le

(Signature et cachet du concurrent)

